

--- Cet email est émis depuis l'extérieur. L'expéditeur original est : florine.martet=sybert.fr@red152x135.pmlbu-etau-10.ovh ---

[Si vous ne visualisez pas correctement le contenu, cliquez ici](#)



Le recyclage des bouteilles de gaz propane et butane

Communiqué de presse

Besançon, le 19 février 2024



Les bouteilles de gaz propane et butane ne sont pas vendues mais consignées. Crédit photo : illustrez-vous - stock.adobe.com

Afin de promouvoir le réemploi des bouteilles de gaz propane et butane, mais aussi de réduire le risque d'explosion, le SYBERT souhaite rappeler les consignes de recyclage aux usagers.

Au-delà de la réglementation qui leur impose un système de collecte et de recyclage ([article L541-10-22 du code l'environnement](#)), les metteurs sur le marché cherchent à assurer une gestion de leurs produits plus durable, efficace et sûre.

C'est pourquoi, avec ou un sans bulletin de consignation, **il est toujours possible de ramener une bouteille de gaz propane ou butane dans un**

Une incivilité dangereuse

Jeter un récipient sous pression tel qu'une bouteille de gaz dans une poubelle, jaune ou grise, est une incivilité dangereuse. En effet, ce geste - qui pourrait sembler anodin à certains - peut avoir de graves répercussions.

Il existe un **risque majeur pour le personnel** présent tout au long de la chaîne de traitement des déchets, des camions-bennes jusqu'aux unités de traitement (centre de tri, usine d'incinération...).

point de vente de la même marque, sans frais (source : francegazliquides.fr).



Des récipients sous pression explosent tous les jours dans le four de l'unité de valorisation énergétique (UVE) à Besançon - Crédit : Jack Varlet



Bouteilles de gaz, d'hélium et de protoxyde d'azote retrouvées dans les mâchefers de l'usine d'incinération. Crédit photo : SYBERT

De plus, **les explosions dégradent prématurément les équipements** jusqu'à les rendre inutilisables, et génèrent ainsi d'importants surcoûts, supportés par les collectivités et - par conséquent - les habitants.

Pour rappel, **les déchetteries n'acceptent pas les récipients sous pression**. Le seul retour possible est dans un point de vente.



La fosse des ordures ménagères résiduelles de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Crédit photo : SYBERT

Les différents cas de figure pour recycler ma bouteille de gaz

Si ma bouteille de gaz propane ou butane est en bon état :

1. Je dispose du contrat de consignation, je me rends à un point de vente (supermarché, station-service, chauffagiste...) **qui distribue cette marque et récupère ma consigne.**

Si je ne connais pas la marque de ma bouteille de gaz, je me rends sur le site de francegazliquides.fr pour l'identifier grâce au code couleur et/ou au marquage.

Si la bouteille est endommagée, je me rends à un point de vente (supermarché, station-service, chauffagiste...) **qui distribue cette**

2. Je ne dispose pas du contrat de consignation, je me rends à un point de vente mais je ne récupère pas ma consigne.



10 millions de foyer utilisent une bouteille de gaz en France - Crédit : [France Gaz Liquides](#)

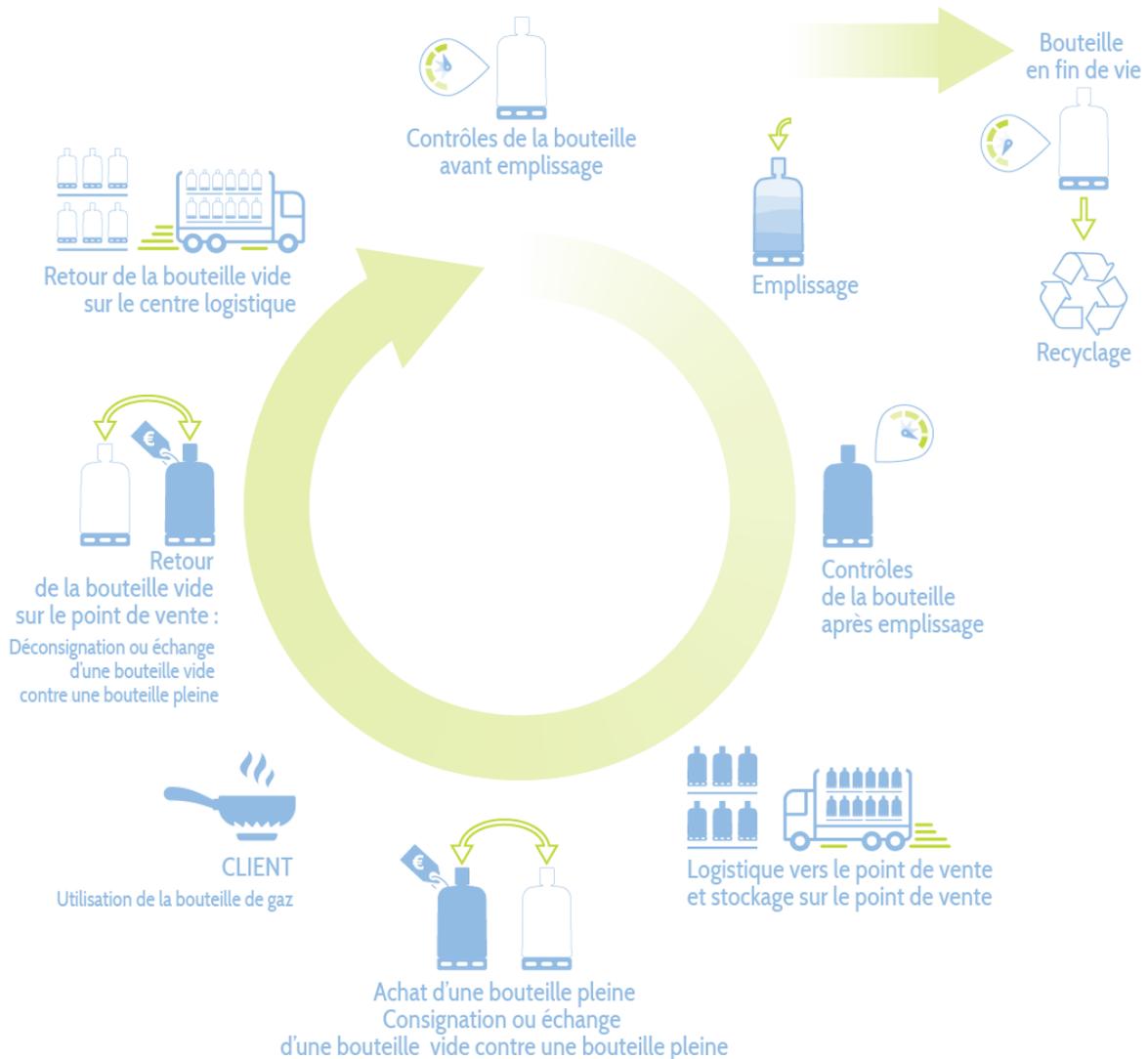
marque mais je ne récupère pas ma consigne.



60 ans
durée de vie moyenne
d'une bouteille de 13 kg

La durée de vie moyenne d'une bouteille de 13 kg est de 60 ans - Crédit : [France Gaz Liquides](#)

Cycle de vie de la bouteille de gaz



Infographie sur le cycle de vie d'une bouteille de gaz propane ou butane - Crédit : [France Gaz Liquides](#)

[France Gaz Liquides](#), association loi 1901 représentant la filière de l'énergie gaz, précise que "La consignation (ndlr: d'une bouteille de gaz) contribue à la sécurité et à la protection de l'environnement. Elle permet le retour systématique des bouteilles en centre. Là, elles sont expertisées, triées et soumises au contrôle périodique. Elles sont alors envoyées en réparation ou réformées (lorsqu'elles ne sont plus utilisables). Les bouteilles réformées sont recyclées en tant que matière première. Cette gestion permet d'assurer la traçabilité des bouteilles jusqu'à leur retrait du marché."

En résumé

1. Il est toujours possible de ramener une bouteille de gaz (propane ou butane) dans un point de vente de la même marque, sans frais, avec ou sans bulletin de consignation.

2. Les points de vente sont le seul endroit possible pour déposer et/ou recycler des récipients sous pression.

3. De manière générale, les récipients sous pression présentent des risques majeurs pour le personnel et les équipements de la filière publique de traitement des déchets.

4. Contactez le SYBERT en cas de doute sur la destination d'un déchet, que ce soit à contact@sybert.fr, au 03 81 21 15 60 ou directement à l'accueil physique situé à La City, à Besançon.

Contact

Emma MIRGAIN

communication@sybert.fr

03 81 87 89 39

www.sybert.fr

